



# Aide-mémoire

## Affichage intérieur des nouvelles aires communes de bureaux

Voici les directives du Programme d'identification visuelle quant à l'application des règles dans la signalisation intérieure des édifices, conséquemment à l'aménagement de nouvelles aires de bureaux communes.

Les ministères et les organismes assujettis au Programme sont tenus d'appliquer l'ensemble des règles qui se trouvent dans le guide des normes graphiques et qui touchent les sphères principales des outils de communication. La section 6 du guide rappelle que la signalisation extérieure et intérieure d'un lieu est une communication qui s'établit entre ce dernier et le public. Par divers moyens, cette signalisation s'intègre au lieu pour présenter et structurer l'information essentielle au déplacement des personnes en situation de recherche.

La signalisation établit une cohérence entre les messages et les contenus de chaque composant; en l'occurrence, les panneaux. Elle s'applique donc aux nouveaux aménagements des lieux de travail pour indiquer tant les locaux (numéro d'un bureau, nom d'une salle, répertoire des postes) que les directions qui permettent aux gens de s'y rendre. Seule la signalisation relative aux points suivants n'est pas visée par le Programme :

- Extincteurs et équipements contre les incendies
- Équipements de premiers soins
- Mobilier et rangement
- Éléments décoratifs qui mettent un endroit en valeur
- Aires de vie dans un local

Par exemple :

Il n'est pas permis de remplacer la signalisation du Programme par un autre modèle.

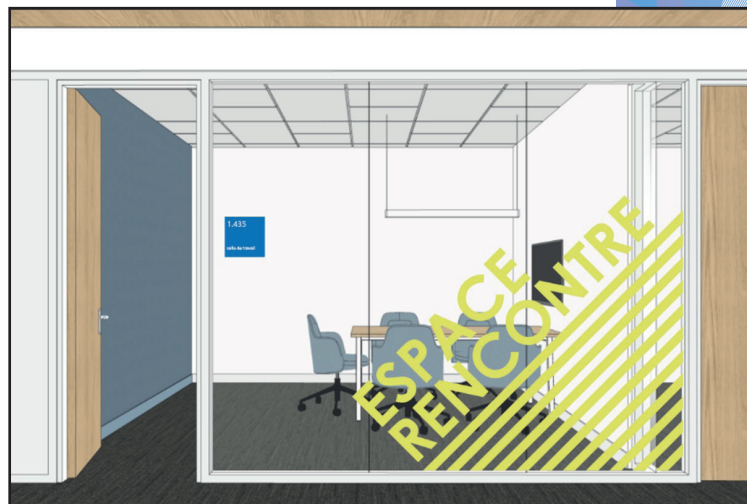
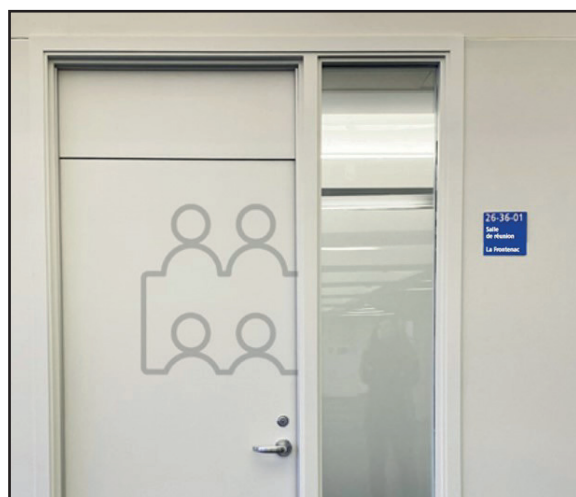




L'image suivante montre un exemple d'éléments décoratifs ajoutés qui ne font pas partie de la signalisation. Attention : ces éléments ne doivent pas servir de signalisation secondaire.

La signalisation et les éléments décoratifs relatifs aux aires de vie peuvent coexister, mais ils doivent être distinctifs, comme dans l'exemple suivant.

Entrée de la salle :



Intérieur de la salle :



Prière de tenir compte de ces règles lorsque vous confiez à des ressources internes et externes le soin de planifier ces nouveaux aménagements.